

Le joint de la discorde

LE MONDE ÉCONOMIE | 27.06.11 | 14h32

En 2007, 30 % des jeunes de 17 ans avaient consommé, au moins une fois dans leur vie, du cannabis. Soit autant que ceux ayant fumé au moins une cigarette dans les trente derniers jours.

La proportion de jeunes ayant consommé du cannabis est similaire en Grande-Bretagne (29 %), aux Pays-Bas (28 %), en Allemagne (24 %), en Suisse (33 %), et aux États-Unis (31 %).

La stratégie de pénalisation de la consommation de cannabis n'a donc pas permis d'en réduire la consommation de manière significative. A de tels niveaux de consommation, une politique répressive n'a d'ailleurs qu'une crédibilité limitée. Elle alimente, en revanche, une économie parallèle criminelle.

C'est dans ce contexte qu'est paru, le 17 juin, le rapport du groupe parlementaire Socialiste, radical, citoyen (SRC) présidé par l'ancien ministre socialiste de l'intérieur Daniel Vaillant.

L'idée générale de ce rapport est qu'il vaut mieux contrôler et réguler un marché qu'on ne peut supprimer plutôt que de le laisser se développer dans une clandestinité qui interdit toute maîtrise des produits distribués et des conditions de consommation.

QUATRE MOTIFS DE REJET

Le premier ministre, François Fillon, et le ministre de l'intérieur, Claude Guéant, ont rejeté l'idée même d'un débat sur cette question, invoquant quatre motifs principaux.

Le premier est que la consommation de cannabis représente un danger sanitaire. Cela ne suffit certainement pas à justifier une prohibition. Faute de quoi l'alcool et le tabac, qui représentent des risques sanitaires et sociaux supérieurs à ceux du cannabis, seraient interdits depuis belle lurette.

Le second argument est qu'une dépénalisation du cannabis conduirait à une augmentation massive de la consommation, et à une escalade vers les drogues plus dures. Stephen Pudney (université d'Essex) a montré que les données disponibles ne permettaient pas de confirmer ces hypothèses ("Drug policy - What should we do about cannabis ?", *Economic Policy*, 2010).

La manière précise dont les marchés sont organisés joue probablement un rôle important. Il recommande donc un recours plus systématique à l'expérimentation, afin de pouvoir explorer précisément les effets de différentes politiques.

Le troisième argument de la majorité est politique : 70 % des Français sont opposés à la légalisation du cannabis. Certes, mais pourquoi ?

Les économistes Jenny Williams, Jan Van Ours et Michael Grossman ont analysé l'opinion des Australiens ("Why do some people want to legalize cannabis use ?", CEPR, 2011). Ils montrent qu'être, ou avoir été, consommateur expliquait en grande partie le fait d'être favorable à une légalisation.

Or les "anciens" consommateurs n'ont rien à gagner à une telle mesure. Ils ont en revanche tiré de leur expérience une information sur les dangers du cannabis. Cela signifie, a contrario, que les personnes n'ayant jamais consommé de cannabis, et qui sont davantage favorables à une prohibition stricte, sont aussi les moins bien informées.

En d'autres termes, il y a tout lieu de croire qu'un débat ouvert, qui permettrait une meilleure information des citoyens, serait susceptible de modifier substantiellement l'opinion publique.

Reste l'ultime argument du gouvernement : il serait immoral que l'État autorise la consommation du cannabis. C'est une position qui peut se défendre. Mais elle est surprenante, de la part d'un gouvernement qui a légalisé les paris en ligne.



Thibault Gajdos, CNRS, Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille.

Article paru dans l'édition du 28.06.11

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Charte groupe | Index | Aide et contact

Journal d'information en ligne, Le Monde.fr offre à ses visiteurs un panorama complet de **l'actualité**. Découvrez chaque jour toute **l'info** en direct (de la politique à l'économie en passant par le sport et la météo) sur Le Monde.fr, le site de news leader de la presse française en ligne.
